

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2024-154

**OBJET :** Arrêté d'inhumation de M. LEJEUNE Jean-Paul dans le cimetière d'Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** l'article R. 2213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'acte de décès de M. Jean-Paul, Raymond, Oscar LEJEUNE, dressé le 7 mai 2024 par la mairie de Les Monts d'Aunay ;

**Vu** l'autorisation de fermeture de cercueil en date du 7 mai 2024 établie par le maire de Les Monts d'Aunay ;

**Vu** l'autorisation d'inhumer en date du 28 juin 2024 établie par le maire de Les Monts d'Aunay,

**Vu** la demande formulée le 1er juillet 2024 par les pompes funèbres "Pompes Funèbres J.P ROUGEREAU", sis 24 rue du 12 Juin - Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY tendant à obtenir la dérogation prévue à l'article R.2213-33 du Code précité et expliquant les raisons pour lesquelles M. Jean-Paul, Raymond, Oscar LEJEUNE, n'a pu être inhumé dans le délai légal ;

**Considérant** le refus de la Sous-Préfecture d'accorder la dérogation prévue à l'article R. 2213-33 du Code Général des Collectivités Territoriales en vue de procéder à l'inhumation de M. Jean-Paul, Raymond, Oscar LEJEUNE ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** est autorisée l'inhumation de M. Jean-Paul, Raymond, Oscar LEJEUNE, dans le cimetière d'Aunay-sur-Odon, par décision du Maire qui est chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;

**Article 2 :** le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Vire,
- Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

